

**MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX
COMMISSAIRES AUX COMPTES CHARGÉS DE CONTRÔLER LES
COMPTES DE DASSAULT-AVIATION**

Au cours de l'exercice 2007, le groupe a versé :

✓ à la société DELOITTE ET ASSOCIÉS :

182.390 € d'honoraires TTC au titre de la mission de commissariat aux comptes

17.940 € d'honoraires au titre des autres prestations.

✓ à la société MAZARS ET GUERARD :

581.089,86 € d'honoraires TTC au titre de la mission de commissariat aux comptes.

